



Union  
Syndicale  
**Solidaires**

## Gonfleur Délice N°105

Octobre 2019 Section Sud Aérien DGI nord

### La fin d'AIGLE AZUR et Co...Les vautours sont à l'affut.

Depuis quelques jours, les « spécialistes » du secteur aérien font de grandes déclarations sur la faillite d'Aigle AZUR et XL Airways. C'est le bal des faux-culs, puisque chacun oublie qu'il existe une réelle guerre commerciale que se livrent les principaux acteurs de ce secteur. Air France est partie prenante dans cette guerre et si de la concurrence disparaît c'est une bonne nouvelle pour nos dirigeants. Mais les conséquences sociales sont dramatiques : pertes d'emplois pour ces 2 compagnies ainsi que pour leurs principaux sous-traitants. Devant les médias, ils « regrettent le sort tragique d'Aigle Azur et de XL Airways... », pour mieux se frotter les mains afin de récupérer les parts de marché, les créneaux horaires et les clients. Les vraies victimes de cette histoire se sont les travailleurs, et aucune grande compagnie ne se précipite pour les reprendre. L'état n'a, elle non plus, pas levé le petit doigt pour aider ces 2 compagnies et éviter leur faillite. Nos politiques qui déplorent ce sort tragique, ont en fait contribué à la dégradation du secteur aéronautique et n'ont pas voulu le protéger : concurrence déloyale, subvention aux low-cost étrangères, déréglementation du transport aérien, ... pour finir avec la privatisation d'ADP qui finira (si elle suit le même modèle que pour nos autoroutes) par des augmentations des loyers aéroportuaires accompagnées d'une diminution des services et de l'entretien ! Pendant ce temps, la machine libérale tourne à plein régime et rien n'est sérieusement engagé dans le secteur aérien pour sauver les emplois.

### Ti Ben me suive ...

Notre nouvelle direction veut museler les syndicats ou à s'en faire des amis. Si un tract pointe du doigt le PDG la censure ne traîne pas, la direction interdit sa parution. Un patron millionnaire n'a pas les mêmes préoccupations que les salariés défendus au quotidien par Sud Aérien. Des accords catégoriels avec des contre parties anti-sociales ne sont pas acceptables. Ici on n'interdit pas aux salariés, en conflit avec leur direction, de se mettre en **GRÈVE !!!** On est peut-être sur la même planète, mais certainement pas du même monde !



### Poudre de perlimpinpin !

La mobilité, vendue comme point fort de notre belle entreprise, cache une sombre réalité ! Les agents qui postulent, sont « parfois » reçus en entretien, « parfois » reçus suite à un refus en « débriefing » ... mais seulement « parfois », alors que tout cela est **obligatoire** :

- 1- Entretien,
- 2- Réponse,
- 3-debriefing en cas de de refus.

On sait par qui sont recrutés les RH, mais on sait pour qui ils roulent !

## Les NAO nouvelles

Les NAO vont commencer fin octobre. Sud aérien étant représentatif, même majoritaire que sur la DGI, mais pas sur l'ensemble d'AF nous n'aurons personne de notre syndicat présent aux réunions. Ceci dit nous avons des revendications salariales :

- Augmentation de 300€ par mois
- Retour à bonne fortune (avant « Transform 2015 »)
- Augmentation de 500€ de la Pua

## Air France recrute que maintenant

Les patrons connaissent très bien la pyramide des âges des agents. A-t-elle été anticipée ? La réponse : NON !

La direction découvre les besoins énormes de renouvellement des effectifs.

A l'arrache, puisque dans certaines équipes, il y a 4 apprentis ! Sud Aérien alerte depuis des années du sous-effectif et du vieillissement de la population.

On peut quand même se poser la question si certaines filières n'ont pas été rabetées avant sachant qu'il fallait embaucher...la formation à certains métiers ne se fait pas en un claquement de doigt.

## CSE... piège à cons !

Mauvaise rime mais triste réalité ! L'ordonnance Macron du 22 septembre 2017 a imposé la mise en place d'un Comité Social et Economique. Cela pour mettre les instances représentatives du Personnel en difficultés, car moins performantes face à la direction. Après une négociation à l'arrache d'un Accord CSE qui doit cadrer son fonctionnement, la direction s'empêtre dans ses filets ! Les CSSCT (ex CHSCT) n'ont plus de pouvoir de vote ! Les Représentants de Proximité (ex du Personnel) sont pressés comme des citrons, étant beaucoup moins nombreux, et la direction ne leur donne que les informations qu'elle tri !

## Droit de retrait

Si vous vous sentez en danger, utilisez le « droit de retrait », disposition légale :

Article L4131-1 : *Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection. Il peut se retirer d'une telle situation.*

*L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.*

Vous faites un droit de retrait, informez en vos élus Sud Aérien, du CSSCT, CSE ou RP pour prendre le relais.



## Retards dans les IJ (indemnités journalières)

Certains salariés se trouvent dans une situation intolérable, la raison, ils sont en arrêt maladie longue durée, et se retrouvent sans salaires mais aussi sans indemnités de la sécurité sociale, ce qui fait double peine pour des personnes déjà en souffrance.

Pourtant ça serait si simple que la compagnie avance l'argent et se fasse rembourser par la sécurité sociale (suppression de la subrogation) .... Question de bon sens...mais non à Air France c'est marche (dans le sens de la direction) ou crève.